

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

#### PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

#### Arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie

NOR : PME12108047A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises,

Vu le code de commerce, notamment ses articles R. 713-1, R. 713-8 et R. 713-9 ;

Vu le code électoral,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les électeurs mentionnés aux articles L. 713-1 à L. 713-3 du code de commerce sont appelés à voter à compter du mercredi 27 octobre 2021.

La date de clôture du scrutin est fixée au mardi 9 novembre 2021 à minuit.

**Art. 2.** – Les déclarations de candidature sont faites dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles R. 713-8 et R. 713-9 du code de commerce. Elles sont recevables à la préfecture siège de la chambre de commerce et d'industrie à compter du 23 septembre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2021, à douze heures.

Le dossier de candidature comporte une déclaration de candidature ou, en cas de groupement, une déclaration commune, et une déclaration sur l'honneur.

**Art. 3.** – Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2021.

ALAIN GRISET